

# Assemblée générale d'Ascobroye du 9 nov. 2023

jeudi 9 novembre 2023 • 18:15 – 19:30 | Halle des Sports, Domdidier | 7.02 AG Ascobroye

## 1 Ouverture de l'Assemblée par le Président

Le Président d'Ascobroye, M. Pascal Joye, ouvre l'Assemblée générale en saluant tout particulièrement la présence de M. le Préfet, des Députés, de Mmes et MM. les Syndics/Syndiques et Conseillers/Conseillères communaux/communales, des membres du Comité, du personnel de la COREB ainsi que des représentants de la presse. Il s'adresse aux Délégués en leur souhaitant la plus cordiale des bienvenues à l'Assemblée générale des Délégués de l'Association des Communes du district de la Broye fribourgeoise.

L'Assemblée générale a été convoquée en date du 12 octobre 2023 par courriel électronique et par la FAO n°42 du 20 octobre 2023, en conformité avec l'article 9 des statuts. Aucune remarque n'étant formulée, le Président déclare l'assemblée ouverte et apte à délibérer valablement.

## 2 Appel des Communes

Sur les 18 Communes broyardes invitées, 15 ont répondu présentes ce que le Président relève avec satisfaction. Les Délégués représentent un suffrage de 65/71 voix. Les décisions seront prises selon le principe de la majorité absolue, soit à 33 voix. M. Rapo, Vice-syndic de Cheyres-Châbles, est nommé scrutateur.

## 3 Procès-verbal de l'Assemblée du 25 mai 2023

Toutes les Communes ont pu prendre connaissance du procès-verbal de l'assemblée précédente qui a été adressé avec la convocation. De ce fait, il ne sera pas lu.

Comme il ne suscite aucune remarque, le procès-verbal est approuvé unanimement et avec remerciements à son auteure, Aurélie Egger. 

## 4 Message du Président

M. Joye remercie sincèrement les personnes présentes pour leur participation à cette deuxième Assemblée des Délégués d'Ascobroye de l'année 2023. Il aborde quelques dossiers ayant été débattus par le Comité depuis la dernière AG et ayant le mérite d'être soulevés ici, ce soir :

### Groupe de travail Arcades

Le groupe de travail, composé de MM. Joye, Grandgirard, Chassot et Conus, s'est réunis à trois reprises depuis début 2023 afin d'aborder cette problématique. Divers entretiens ont eu lieu avec plusieurs acteurs communaux et cantonaux actifs dans le domaine de l'action

sociale au sens large afin de discuter de l'insertion des jeunes dans le monde professionnel et des offres disponibles.

Une rencontre avec Arcades a été planifiée en mai afin d'échanger sur leurs prestations et leur confirmer de la résiliation de la convention (décision du Comité en décembre 2022). Parallèlement, une demande formelle de reprise de la prestation a été envoyée au RSSBF. En effet, après analyse, le comité d'Ascobroye a estimé que la meilleure solution pour la suite était de demander au RSSBF de reprendre cette prestation pour les jeunes. En effet, le RSSBF est une entité constituée active pour toute la Broye fribourgeoise et la création d'une prestation dédiée à l'intégration socioprofessionnelle des jeunes au sein de ce réseau semble cohérente avec ses activités.

Nous avons reçu ce jour une réponse favorable de principe du RSSBF pour une reprise des activités en 2025. Un groupe de travail sera créé pour analyser les prestations et les coûts ainsi que le lieu de fourniture des prestations qui doit être proche des jeunes et ne pas avoir de connotation sociale. Le montant versé à Arcades a donc été retiré pour 2024, année de transition pendant laquelle chaque commune est libre d'utiliser le montant disponible pour des prestations envers ses jeunes.

### **Tourisme**

Ascobroye a été associée aux réflexions pour la mise sur pied de la nouvelle Association touristique de la Broye. Son assemblée constitutive a eu lieu le 15 juin 2023 et toutes les communes de la Broye fribourgeoise sont devenues membre de droit, conformément à la nouvelle Loi cantonale sur le tourisme du 8 octobre 2021.

Dans le cadre de cette nouvelle association et comme décidé par l'assemblée d'Ascobroye le 25 mai dernier, il a été décidé pour la clé de répartition que chaque commune participe à hauteur de CHF 3.75 par habitant. Une participation supplémentaire par habitant des communes touristiques de CHF 5.25 est aussi perçue par Ascobroye alors qu'une participation supplémentaire forfaitaire pour ces mêmes communes est perçue directement par l'association.

### **Event 2023**

La 9ème édition de l'Event Ascobroye s'est déroulée le 31 août dernier au Port de Portalban et a réuni plus de 50 personnes. Celui-ci avait pour thème « Infrastructure pour la pérennisation du tourisme » en présence de quatre intervenants de qualité.

En 2024, un Event sera à nouveau organisé dont le thème est en réflexion. M. Joye remercie les membres du Comité d'Ascobroye qui font partie du Groupe de travail qui organise chaque année cet événement : MM. Brodard, Rapo et Béguin.

### **GT Gouvernance régionale**

Au fil des années, suite notamment à des décisions cantonales, le rôle des régions prend de l'importance et de plus en plus de tâches leur sont confiées. Dans la Broye fribourgeoise, outre Ascobroye, plusieurs associations autonomes réunissent toutes les communes pour fournir des prestations dans le domaine de la santé et du social (RSSBF), de la défense incendie (ADIS-Broye), de l'école secondaire (Association du cycle d'orientation des communes de la Broye) ou encore récemment du tourisme (Association touristique de la Broye). Des discussions sont maintenant en cours au niveau cantonal pour une régionalisation au niveau de la culture.

A l'instar d'autres régions et sur l'impulsion du Préfet, la Conférence des syndicats et Ascobroye ont créé un groupe de travail composé de six syndicats et placé sous la présidence de M. Willimann pour réfléchir au thème important de la gouvernance régionale. Si la situation actuelle est satisfaisante, il est important de mener des réflexions pour avoir une meilleure vue d'ensemble et une meilleure planification financière, notamment des activités régionales spécifiques à la Broye fribourgeoise. Cette thématique sera reprise en détails au point 5 de l'ordre du jour.

Il s'agit d'un extrait des activités, en cours, du Comité qui vous a été donné. De nombreuses autres thématiques sont traitées tout au long de l'année en Comité d'Ascobroye avec, à chaque fois, une réflexion de savoir si elles doivent être traitées par Ascobroye (thématiques concernant la Broye fribourgeoise), par la COREB (thématiques intercantionales et/ou dans le spectre des domaines d'activité définis dans la nouvelle stratégie de la COREB) ou si elles doivent rester au niveau communal, sans coordination régionale nécessaire.

M. Joye reste à disposition pour combler les éventuelles interrogations, maintenant ou plus tard.

Comme il n'y a pas de question, il souhaite à tous une bonne suite de soirée et se réjouit de les retrouver à la fin de l'Assemblée de la COREB pour partager un moment de convivialité. Il remercie également l'Assemblée pour son attention.

## 5 Gouvernance régionale

M. Joye donne la parole à M. Williman, le Président du groupe de travail sur la gouvernance régionale.

Il rappelle l'objectif des réflexions menées au niveau de la gouvernance, suite au repositionnement des tâches de la COREB. Dans ce contexte, il examine la place d'Ascobroye et comment elle envisage son positionnement. Les deux principaux objectifs sont les suivants : confier à Ascobroye certaines responsabilités pour défendre les intérêts de la Broye fribourgeoise, et réfléchir à la structure organisationnelle des associations. Il souligne l'importance de se questionner sur la manière dont Ascobroye envisage son organisation dans la région au cours des prochaines années. Il affirme également qu'une partie des objectifs a été atteinte.

Il remarque que le projet n'a pas été mis sur pied en raison du ressenti que les associations ne font pas leur travail, car elles le font. La question qui se pose est : qu'en est-il du rôle des responsables politiques dans cette situation? Il met en avant que les politiciens doivent prendre des décisions politiques tandis que les directeurs doivent gérer les opérations au quotidien.

La première étape consiste à obtenir une vision consolidée financière de la région, car actuellement la transparence fait défaut. Il existe des doublons dans les organisations, et il est nécessaire de réfléchir à l'affectation appropriée des ressources. Cette étape est à finaliser d'ici le premier trimestre de 2024 sur le plan financier. Si toutes les réflexions aboutissent, la mise en œuvre sera planifiée pour la prochaine législature. Ascobroye évaluera la possibilité d'aller plus loin à chaque étape du processus.

Il exprime le plaisir d'avoir fait cette présentation auprès des communes et a observé que les préoccupations sont similaires. L'objectif est de maintenir une influence positive. Il se

tient également à disposition pour recevoir des retours, répondre à des questions, ou même discuter d'idées.

M. Joye remercie M. Wiliman pour sa présentation.

## 6 Approbation du budget 2024

Le budget de l'année 2024 est présenté par M. Lionel Conus. Il prévoit CHF 586'298.50 de charges contre CHF 586'588.50 de produits, soit un excédent de produits de CHF 290.00.

M. Conus commente les différents comptes ci-dessous :

Le montant concernant les jetons de présence sont arrondis sur la base des comptes 2022.

**Compte 8506.3132.02** : Augmentation de CHF 60'000.- compte tenu de l'étude gouvernance régional.

**Compte 8506.3109.01** : Une réduction de CHF 1'000.- a été envisagée étant donné la diminution progressive des dépenses.

**Compte 8506.3636.02** : Suite à la résiliation de la convention pour 2024, ce poste de charge a été annulé.

**Compte 8506.3632.02** : Création d'un poste de charge doté d'un budget de CHF 210'420.- selon la décision de l'Assemblée général d'Ascobroye du mois de mai.

A l'avenir et si les missions d'Ascobroye devaient évoluer, le plan comptable devra être étoffé et se conformer en tout point au modèle MCH2.

Les CHF 60'000.- prévu à l'étude gouvernance régional suscite la question suivante : Ce montant est-il uniquement consacré à la première étude ? M. Kilchoer répond que les réflexions dépassent le cadre d'une simple étude. Une offre a été reçue la veille, accompagnée par une première étape.. Toutefois, la décision de poursuivre ou non est ouverte. Le montant prévu comporte différent coût et une marge pour la suite si le projet se poursuit.

Il est constaté par l'Assemblée que la décision est prise pour la prochaine législature, alors que certains ne seront plus là. Cela semble contradictoire. M. Joye répond en disant qu'il est obligatoire d'anticiper comme le processus est long.

Comme il n'y a plus de remarque concernant le budget et avant le vote, M. Joye passe la parole. M Tüscher, rapporteur de la Commission financière.

## RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE – BUDGET 2024

La commission financière d'Ascobroye - dénommée ci-après « CoFin » - s'est réunie le 10 octobre 2023 à 19h dans les locaux de l'administration de Payerne en présence de trois membres du comité de ladite Association qui sont :

M. Pascal Joye, Président

M. Lionel Conus, Secrétaire régional

M. Michel Marguet, Caissier

---

Le budget 2024 a été présenté et clairement expliqué à la CoFin. Les Représentants du comité ont répondu à satisfaction à l'ensemble de ses questions.

La CoFin s'est concentrée sur quelques points majeurs d'appréciation. Ceux-ci vous sont rapportés dans le présent rapport :

1- Numérotation du plan comptable :

L'ensemble du plan comptable est affecté au chapitre « 8. Économie publique » pour la numérotation fonctionnelle. La numérotation par nature, soit les 4 chiffres intermédiaires, n'apporte aucun commentaire particulier. M. Marguet a confirmé à la CoFin que le plan comptable tel que présenté a été validé par le Service des communes (SCom). En effet, la structure actuelle de l'association et les flux financiers ne justifient pas la mise en place d'un plan comptable complet telle que vous pouvez le connaître dans vos Communes respectives. A l'avenir - et si les missions d'Ascobroye devaient évoluer - le plan comptable devra être étoffé et se conformer en tout point au modèle MCH2.

2- Participations aux associations communales :

D'un point de vue financier, la majorité des flux financiers découlent de l'encaissement et du reversement des participations à la COREB & à l'Association touristique de la Broye pour un montant de CHF 509'288.50. Ces charges et produits se contrebalancent.

3- Cotisation des Communes à Ascobroye et commentaires sur le budget :

Le budget 2024 prévoit CHF 586'298.50 de charges contre CHF 586'588.50 de produits, soit un excédent de produits de CHF 290.00.

La participation des Communes s'élève à CHF 2.19/hab.

Cette charge est due aux frais de fonctionnement de base ainsi qu'au financement de l'étude sur la gouvernance régionale. Globalement - et malgré le financement de l'étude précitée - le budget d'Ascobroye est qualifié de stable par la CoFin.

4- Etablissement d'un règlement des finances RFin :

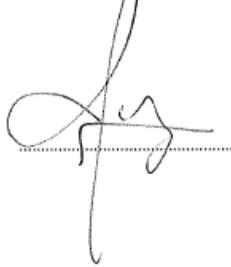
Pour les mêmes raisons énoncées ci-dessus et dans l'attente du résultat de l'étude sur la gouvernance régionale, la CoFin soutient le choix du comité d'ajourner la mise en place d'un règlement des finances.

L'ordonnance sur les finances communales (OFCo) du 14.10.2019 prévoit à l'annexe 1, art. A1-2 alinéa 2, un seuil de compétence financière des exécutifs des associations de communes à hauteur de CHF 2'500.00 en cas d'absence de règlement et pour des charges d'exploitation et financières du compte de résultats inférieur à 1 millions de francs.

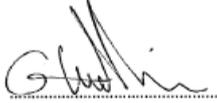
Compte tenu de ce qui précède, la CoFin recommande à l'assemblée des délégués d'approuver le budget 2024 tel que présenté.

Les soussignés :

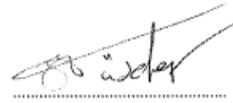
M. Fabien Monney  
Membre de la CoFin



M. Gilles Vullièrre  
Membre de la CoFin



M. Julien Tüscher  
Président de la CoFin



Le budget 2024 est accepté à l'unanimité. M. Joye remercie l'équipe COREB pour la bonne présentation du budget. ➔

## 7 Messages de la Députation

### Crédit d'engagement dû au COVID-19

M. Jean-Daniel Chardonnens remplace Mme Meyer et aborde le sujet du crédit avec les pertes financières perdues dû au COVID-19. Suite à cela, un mandat intitulé "prise en charge dans le cadre des mesures financières COVID-19" a été établi. Le Conseil d'État a proposé au Grand Conseil un crédit d'engagement d'un montant total de CHF 6'825'663, qui a été approuvé.

Ce crédit d'engagement sera réparti comme suit :

- CHF 3'436'235 pour rembourser les communes pour leur participation aux surcoûts des Établissements Médico-Sociaux (EMS) en 2020.
- CHF 1'506'912 alloués aux EMS pour couvrir d'autres surcoûts liés au COVID-19.
- CHF 1'147'290 pour les EMS en compensation de la perte de chiffre d'affaires dans leurs cafétérias et restaurants.
- CHF 351'853 pour les Services d'Aides et de Soins à domicile, en remboursement de leur contribution aux surcoûts pour le personnel soignant en 2020.
- Enfin, CHF 383'373 pour les Services d'Aides et de Soins à domicile, destinés à l'acquisition de matériel de protection.

### Office Fédérale des routes - décret

M. Christophe Chardonnens aborde le sujet de l'OFROU. En 2008, l'Office fédéral des routes s'est installé à Estavayer, dans des bâtiments situés à la place de la gare. Cependant, ces locaux posaient problème et ne répondaient pas aux exigences et normes de l'OFROU, nécessitant ainsi plusieurs interventions. Finalement, le canton a pris en compte les préoccupations de la région et a accepté d'entamer des négociations avec les autorités fédérales. Pour la région de la Broye, le maintien de l'OFROU est crucial, car cela représente

63 emplois à Estavayer, avec la perspective d'augmenter ce nombre à 80-90 postes. Actuellement, plus de la moitié de ces employés résident dans le canton, générant des retombées fiscales significatives pour la région de la Broye.

Les Transports publics fribourgeois (TPF) construisent de nouveaux bâtiments à la gare d'Estavayer, et des discussions ont permis de proposer une solution répondant aux attentes de l'OFROU. Par la suite, l'OFROU a informé que lorsque des bureaux décentralisés étaient implantés en dehors de Berne, la Confédération demandait aux cantons de participer aux coûts. Un compromis a été trouvé avec la création d'une copropriété, avec 57% pour la Confédération et 43% pour l'État de Fribourg, offrant la possibilité à chacun d'acheter la part de l'autre si nécessaire. Le décret a été approuvé, permettant ainsi à l'OFROU d'emménager dans ses nouveaux locaux.

### **Loi fédérale sur le droit rural**

M. Grandgirard explique que ce projet de loi a été examiné par le Grand Conseil, le 27 juin dernier. Pour comprendre les enjeux, il rappelle les trois buts sur cette loi fédérale sur le droit foncier rural plus communément appelé LDFR :

- Encourager la propriété foncière rurale en particulier de maintenir des entreprises familiales comme fondement d'une population paysanne forte et d'une agriculture productive orientée vers une exploitation durable du sol ainsi que d'améliorer les structures;
- Renforcer la position de l'exploitant à titre personnel y compris celle des fermiers en cas d'acquisition d'entreprise et d'immeuble agricoles;
- Lutter contre les prix surfaits des terrains agricoles que ça soit pour l'achat de terrain ou la fixation du prix du fermage.

Le législateur cantonal a une marge de manœuvre très limitée dans l'application de cette loi fédérale. L'autorité foncière cantonale génère environ 600 décisions par an. L'AFC jouit d'une autonomie relative vis-à-vis de l'administration et est rattachée administrativement à la DIAF. Compte tenu de l'importance des dossiers et des enjeux financiers, le choix des personnes, donc le facteur humain, est une importance primordiale dans ce contexte.

M. Grandgirard affirme que l'AFC ne pourrait pas fonctionner sans un soutien juridique, technique et administratif constant. C'est pourquoi elle bénéficie d'un secrétariat permanent comprenant notamment une conseillère juridique de la DIAF. Il est important de souligner que la dépendance de l'AFC est une caractéristique voulue par les autorités fribourgeoises. Malgré l'opposition du Conseil d'Etat, le Grand Conseil a approuvé la version du projet de loi.

### **Motion demandant la suppression de la limite de construction**

M. Thévoz a évoqué la discussion lors de la session du vendredi 8 septembre 2023, concernant une motion déposée par deux députés demandant la levée des restrictions imposées par Fribourg concernant les limites le long des cours d'eau. Ils ont spécifiquement appelé à supprimer la distance de 4 mètres de part et d'autre des cours d'eau, connue sous le nom de limite de construction, et à réviser la planification cantonale pour les revitalisations en éliminant toutes les restrictions mises en place par le Canton de Fribourg.

L'espace réservé aux eaux vise à assurer la protection contre les inondations, à prévenir les dommages aux eaux, à créer des espaces naturels, à favoriser la biodiversité et à offrir des zones de loisirs. La loi cantonale sur les eaux prévoit également une limite supplémentaire de

4 mètres par rapport à l'espace réservé. Cette limite de construction, ces 4 mètres, interdit principalement des petites constructions telles que des routes ou des chemins. Elle garantit en général l'accès pour des activités d'entretien, de travaux ou en cas d'urgence.

La motion visait à supprimer ces 4 mètres et a été acceptée par le Grand Conseil, mais son examen en commission est prévu dans les 4 à 6 prochains mois. Si cette motion est à nouveau acceptée, de nombreuses communes pourront résoudre des situations où elles doivent faire face à des contraintes imposées par le Canton pour appliquer les exigences de la Confédération. La variante proposée par le Conseil d'Etat, souhaitant une suppression partielle de la limite de construction, a été retenue par le Grand Conseil.

Au cours de la session de septembre, une discussion ait eu lieu concernant un rapport établi en 2017 et présenté en 2023 sur les castors. Les communes sont confrontées à des problèmes dus à ces animaux qui causent de plus en plus de dégâts dans l'agriculture ainsi que dans les zones communales, qu'elles soient lacustres ou non. Plusieurs députés, parmi lesquels M. Grandgirard et M. Thévoz, ont souligné les dégâts considérables provoqués par les castors.

M. Joye remercie tous les les Députés qui ont pris la parole.

## 8 Propositions individuelles et divers

M. Kilchoer rappelle qu'en avril 2021, les autorités communales ont été assermentées. Depuis, la Préfecture a envisagé d'organiser une journée des communes de la Broye fribourgeoise pour marquer la mi-législature. Tous les conseillers communaux, généraux et les députés seront conviés à cet événement. Le site choisi pour cette occasion est le Giron de jeunesse à Cugy qui aura lieu du 3 au 7 juillet. Le 5 juillet sera réservé pour cette journée des communes qui accueillera deux tables rondes : l'une portant sur le développement économique de la Broye et l'autre sur la Gouvernance régionale. Il est souligné qu'il n'y aura aucun frais pour les communes, car une démarche de sponsoring est en cours. Environ 250 personnes sont attendues pour cette manifestation nommée la "Première Journée des Communes de la Broye Fribourgeoise", se déroulant de 9h à 15h. Un "save the date" sera envoyé d'ici la fin de l'année. Le sponsoring, lancé il y a trois jours, suscite déjà un fort intérêt de la part des entreprises. M. Kilchoer remercie la députation et M. Joye, en mettant en avant qu'Ascobroye travaille de plus en plus pour la Broye.

M. Chassot a expliqué que la Commune d'Estavayer-le-Lac dispose d'un secteur d'animation socio-culturelle travaillant en collaboration avec Arcade. En conséquence, la commune s'est retrouvée dans l'incapacité de laisser ces jeunes sans encadrement pendant une année. C'est la raison pour laquelle ils ont reporté le crédit de CHF 5.- par habitant que la commune avait au secteur d'animation socio-culturelle. De plus, ils ont décidé de ne pas refuser l'accès aux jeunes venant d'autres communes et de leur apporter leur soutien. Une demande de participation financière sera adressée aux autres communes afin de couvrir les frais engendrés si des jeunes de ces communes sont suivis.

Le Président d'Ascobroye, M. Joye, lève la séance à 19h22, réitère ses remerciements à la Commune de Belmont-Broye pour l'accueil d'Ascobroye et remercie également les Délégués présents pour leur attention ainsi que les membres du Comité.

Au nom de l'Assemblée générale d'Ascobroye



Pascal Joye

Président



Lionel Conus

Secrétaire Régional

**Annexe** : présentation AG Ascobroye

 2023.05.25\_Présentation\_Ascobroye.pdf

# ASCOBROYE

## CORDIALE BIENVENUE

- DISTRIBUTION DES BULLETINS DE VOTE •

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ASCOBROYE

**JEUDI 25 mai 2023**

Grande salle de Lucens

# 1.

## **Ouverture de l'Assemblée par le Vice-Président**

**2.**

# **Appel des communes & Nomination des scrutateurs**

# 3.

## **Procès-verbal de l'Assemblée du 10 novembre 2022**

# 4.

## Message de la Présidence

# 5.

# Présentation des comptes 2022

27.02.2023 12:10

## Ascobroye 2022

Page 1

### Pertes et Profits

01.01.2022 - 31.12.2022

Charges			Budget	Produits			Budget
8506.3	<b>CHARGES</b>	<b>557'418.00</b>		8506.4	<b>PRODUITS</b>	<b>552'603.05</b>	
8506.30	Charges de personnel	10'499.80		8506.44	Revenus financiers	1.95	
8506.300	Autorités et commissions	8'740.00		8506.440	Revenus des intérêts	1.95	
8506.3000.01	Jetons de présence	8'740.00	5'000.00	8506.4400.01	Intérêts bancaires	1.95	10.00
8506.309	Autres charges de personnel	1'759.80		8506.46	Revenus de transferts	552'601.10	
8506.3099.01	Divers et imprévus	1'759.80	2'000.00	8506.463	Subventions de collectivités publiques	552'601.10	
8506.31	Charges de biens et services et autres charges	4'917.20		8506.4632.01	Cotisations des Cnes à la COREB	372'911.00	372'911.00
8506.310	Charges de matériel et de marchandises	3'194.00		8506.4632.02	Cotisations des Cnes à Ascobroye	10'600.10	10'599.90
8506.3102.00	Frais administratifs	465.40	500.00	8506.4636.01	Cotisations des Cnes à Arcades	169'090.00	169'090.00
8506.3109.01	Evénements Ascobroye	2'728.60	5'000.00				
8506.313	Prestations de services et honoraires	1'723.20					
8506.3130.01	Prestations de services de tiers - frais	0.00	10.00				
8506.3132.01	Honoraires de l'organe de révision	1'723.20	1'500.00				
8506.36	Charges de transfert	542'001.00					
8506.363	Subventions à des collectivités publiques	542'001.00					
8506.3632.01	Participation à la COREB	372'911.00	372'911.00				
8506.3636.01	Etudes et projet divers	0.00	4'000.00				
8506.3636.02	Financement permanence Arcades	169'090.00	169'090.00				
					Différence (perte)	4'814.95	
					Différence (perte budgétée)		7'400.10
		<b>557'418.00</b>	<b>560'011.00</b>			<b>557'418.00</b>	<b>560'011.00</b>

27.02.2023 12:19

## Ascobroye 2022

Page 1

### Bilan final Bilan d'ouverture

01.01.2022 - 31.12.2022

Actif			Précédent	Passif			Précédent
1	<b>ACTIFS</b>	46'866.95	49'521.90	2	<b>PASSIFS</b>	51'681.90	54'412.60
10	Patrimoine financier PF	46'866.95	49'521.90	20	Capitaux de tiers	8'740.00	6'580.00
100	Disponibilités et placements a court	46'866.95	49'521.90	204	Passifs de régularisation	8'740.00	6'580.00
10020.00	BCF Club - 737-03	27'182.30	29'839.20	20430.00	Passifs Transitoires	8'740.00	6'580.00
10021.00	BCF Epargne - 948 -04	19'684.65	19'682.70	29	Capitaux propres	42'941.90	47'832.60
101	Créances	0.00		29990.00	Résultats cumulés des années précédentes	42'941.90	47'832.60
10100.00	Débiteurs Cnes de l'Ascobroye	0.00					
	Différence (découvert)	4'814.95					
	Différence précédente (découvert)		4'890.70				
		51'681.90	54'412.60			51'681.90	54'412.60

# 5.

# Rapport de l'organe de révision et décharge au Comité

# 6.

# Rapport annuel 2022

# 7.

## **Renouvellement d'un(e) délégué(e) au sein de la Commission de surveillance Broye du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP)**

# **7. Renouvellement d'un(e) délégué(e) au sein de la Commission de surveillance Broye du Service de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP)**

## **Candidature**

Mme Mary-Anne Hayoz, Conseillère communale à Cheyres-Châbles

# 8.

## **Nomination de trois membres à la Commission financière d'Ascobroye**

## **8. Nomination de trois membres à la Commission financière d'Ascobroye**

### **Candidatures**

M. Fabien Monney, Syndic de Cheyres-Châbles

M. Julien Tüscher, Vice-Syndic et Conseiller communal à Surpierre

M. Gilles Vullièrne, Conseiller communal à Vallon

# 9.

## **Association touristique de la Broye Adoption de la clé de répartition Ascobroye**

# 9. Association touristique de la Broye

## Adoption de la clé de répartition Ascobroye

Proposition de Financement 2024 via AscoBroye

Communes	Catégorie	Population 2021	Participation de base par habitant	Participation financière de base	Participation supplémentaire communes touristiques par habitant	Participation financière supplémentaire commune touristique	Total final par commune 2024	% de financement par commune
Belmont-Broye	2	5 757	3.75	21 588.75			21 589	10.40
Châtillon	2	513	3.75	1 923.75			1 924	0.93
Cheyres-Châbles	1	2 392	3.75	8 970.00	5.25	12 558	21 528	10.37
Cugy	2	1 874	3.75	7 027.50			7 028	3.38
Delley-Portalban	1	1 262	3.75	4 732.50	5.25	6 626	11 358	5.47
Estavayer	1	10 086	3.75	37 822.50	5.25	52 952	90 774	43.71
Fétigny	2	1 147	3.75	4 301.25			4 301	2.07
Gletterens	1	1 093	3.75	4 098.75	5.25	5 738	9 837	4.74
Les Montets	2	1 556	3.75	5 835.00			5 835	2.81
Lully	2	1 203	3.75	4 511.25			4 511	2.17
Ménières	2	438	3.75	1 642.50			1 643	0.79
Montagny	2	2 865	3.75	10 743.75			10 744	5.17
Nuvilly	2	456	3.75	1 710.00			1 710	0.82
Prévondavaux	2	94	3.75	352.50			353	0.17
Saint-Aubin	2	1 864	3.75	6 990.00			6 990	3.37
Sévaz	2	319	3.75	1 196.25			1 196	0.58
Surpierre	2	1 206	3.75	4 522.50			4 523	2.18
Vallon	2	490	3.75	1 837.50			1 838	0.88
		34 615		129 806.25 CHF		77 873 CHF	207 680 CHF	100.00

Financement AscoBroye  
Communes touristiques  
Autres communes

CHF  
207 680  
133 497 64%  
74 183 36%

Budget prévisionnel recettes OT 2024

ASCOBROYE  
Participation supplé Estavayer - Pôle cantonal  
Participation supplé Gletterens, Portalban, Cheyres-Châbles  
Taxes de séjour FR  
Partenariats marketing (Cudrefin, Chevroux, Payerne)  
Produits divers (manifs, billetterie, merchandising,...)  
Total

CHF  
207 680  
100 860 (10.- par habitant)  
14 241 (3.- par habitant)  
525 000  
70 000  
90 000  

---

1 007 781

Ensemble des financements pris en compte

Estavayer 19.- par habitant  
Gletterens 12.- par habitant  
Portalban 12.- par habitant  
Cheyres-Chables 12.- par habitant  
Autres communes Broye 3,75 par habitant

EXEMPLES en moyenne

Romont et Région : 3.70 par habitant via ARGV

La Gruyère : 9.50 par habitant via ARG

La Broye 6.- par habitant réparti selon communes touristiques et non touristiques

**10.**

# **Message de la Députation**

# 11.

## **Propositions individuelles et divers**

**SAVE THE DATES**

**Event 2023 : 31 août de 11h30 à 14h30, Portalban**

**Assemblée générale Ascobroye : 9 novembre 2023 à 18h30**

Rendez-vous tout à l'heure

pour **l'AG de la COREB** à la Grand salle de Lucens  
à **20h00** (distribution bulletin de vote à 19h45)

**MERCI DE VOTRE ATTENTION**